



# REGLEMENT CHALLENGE VTT TARN UFOLEP 2012



Fédération sportive de

la ligue de  
l'enseignement

Fédération des Œuvres Laïques du Tarn

Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique

11, rue Fonvieille 81 000 ALBI

☎ 05 63 54 03 54

☎ 05 63 38 35 34

[ufolep@fol81.org](mailto:ufolep@fol81.org)

# **IMPORTANT**

**LE REGLEMENT VTT EST ETABLI PAR LA COMMISSION NATIONALE UFOLEP ACTIVITES CYCLISTES.**

**LE REGLEMENT COMPLET EST EN TELECHARGEMENT SUR  
[HTTP://WWW.CYCLISME-UFOLEP.INFO/](http://www.cyclisme-ufolep.info/)**

**CHAQUE DIRIGEANT DE CLUB ET CHAQUE COUREUR ET TENU DE LIRE LE REGLEMENT NATIONAL QUI DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT APPLIQUE A L'ECHELON DEPARTEMENTAL.**

**CHAQUE RESPONSABLE DE CLUB EST EN CHARGE DE PORTER A LA CONNAISSANCE DES COUREURS CE REGLEMENT ET DE LE FAIRE RESPECTER.**

**NUL COUREUR N'EST SENSE IGNORER LE REGLEMENT NATIONAL UFOLEP.**

# REGLEMENT DU CHALLENGE DU TARN DE VTT

Tous les coureurs, les clubs et les organisateurs du challenge doivent respecter le règlement national UFOLEP établi par la commission nationale activités cyclistes. Le règlement ci-après est le règlement du seul challenge du Tarn qui est complémentaire au règlement général de l'UFOLEP national.

## **I- PARTICIPATION, ENGAGEMENTS :**

- Le challenge est réservé aux licenciés des associations UFOLEP du Tarn. Il prend en compte les résultats, dans les catégories en vigueur pour la saison.

Les courses faisant l'objet d'un classement organisées par les associations UFOLEP suivent un calendrier établi en début de saison. Les courses choisies par la commission peuvent être du type cross-country, contre la montre, endurance.

Les épreuves régulièrement inscrites au calendrier UFOLEP accueillent les coureurs ayant une licence et un carton en cours de validité, et éventuellement tout autre participant dans les limites posées par les règlements généraux de l'UFOLEP et les accords nationaux en cours avec une autre fédération.

Sont reconnues par l'UFOLEP comme organisateur d'une manifestation les associations régulièrement affiliées et ayant reçu l'accord de la commission cycliste. Les organisations doivent être conformes au règlement.

Un contrôle systématique des licences et des cartons sera effectué (licence munie de la photo et signée).

<b>DROITS D'ENGAGEMENT 2012</b>		
	<b>ADULTES</b> (à partir des 17-19 ans)	<b>JEUNES</b>
<b>COURSES VTT UFOLEP 81</b>	<b>10€</b>	<b>5€</b>
<b>DEPARTEMENTAL VTT</b> (inscriptions préalables)	<b>11€</b>	<b>6€</b>
<b>DEPARTEMENTAL VTT</b> (inscriptions sur place)	<b>12€</b>	<b>7€</b>

**Pour financer le challenge, il sera demandé 1 € par coureur** (participant ou non au challenge) à chacune des organisations retenues et **2€ pour le championnat départemental**. Cette somme sera réglée par les organisateurs et jointe au compte-rendu de la course **envoyé** à l'UFOLEP dans les 48 heures.

Les organisateurs sont tenus de prévoir des tables d'inscriptions en fonction du nombre de circuits (si plusieurs sont proposés). Ils fourniront des plaques en tenant compte des diverses animations.

## **II. CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATEUR**

- a. Les organisateurs devront veiller au respect des règlements du Challenge Départemental et du règlement national VTT UFOLEP.
- b. **AUTORISATION PREFECTURE** : Les organisateurs s'engagent à faire les dossiers de demande d'autorisation à la préfecture 3 mois avant la manifestation, de faire viser les dossiers par la délégation UFOLEP, d'en déposer 8 exemplaires à la préfecture et un exemplaire à l'UFOLEP 81.
- c. **RECOMPENSES** : Les organisateurs s'engagent à récompenser au minimum : **les trois premiers UFOLEP de chaque catégorie**. Ceci implique que si un coureur d'une autre

fédération finit 2<sup>ème</sup> de sa catégorie, il n'est pas forcément récompensé. L'organisateur gèrera en fonction de ses moyens pour ce cas.

**RAPPEL : aucun prix en espèces dans les organisations UFOLEP.**

- d. FEDERATION : L'organisateur s'engage à mentionner sur le document d'organisation, l'UFOLEP 81, fédération à laquelle il est affilié.

### **III. RESULTATS DES COURSES**

Les associations organisatrices sont tenues de communiquer à l'UFOLEP les résultats des courses dans leur totalité, en faisant apparaître clairement les licenciés UFOLEP du Tarn sur un document à retourner **dès le lundi suivant la course SELON LE MODELE SUIVANT** : Place/nom/Prénom/Club/fédération/temps/n° de département. (modèle de classement téléchargeable sur [www.ufolep81.com](http://www.ufolep81.com)).

Les résultats envoyés par les associations seront les seuls pris en considération pour l'attribution du challenge.

**L'envoi du classement scratch et du classement par catégories est indispensable pour une bonne gestion du challenge ainsi que la liste des engagés. L'envoi par mail à [ufolep@fol81.org](mailto:ufolep@fol81.org) devra être privilégié pour une gestion plus rapide des données.**

### **IV. CLASSEMENT DU CHALLENGE**

Ils se font dans l'ordre d'arrivée et dans chaque catégorie pour le classement individuel de l'épreuve. Pour le challenge ne doivent apparaître que les classements des licenciés UFOLEP du Tarn.

Pour chacune des catégories, les points sont attribués de la façon suivante :

1 <sup>er</sup>	→ 25 Pts	6 <sup>em</sup>	→ 12 Pts	11 <sup>em</sup>	→ 5 Pts
2 <sup>em</sup>	→ 20 Pts	7 <sup>em</sup>	→ 10 Pts	12 <sup>em</sup>	→ 4 Pts
3 <sup>em</sup>	→ 18 Pts	8 <sup>em</sup>	→ 08 Pts	13 <sup>em</sup>	→ 3 Pts
4 <sup>em</sup>	→ 16 Pts	9 <sup>em</sup>	→ 07 Pts	14 <sup>em</sup> et au-delà	→ 2 Pts
5 <sup>em</sup>	→ 14 Pts	10 <sup>em</sup>	→ 06 Pts	Abandon	→ 1 Pt

#### **Points d'organisation**

Un coureur qui ne participe pas à une épreuve car il est impliqué dans son organisation se verra attribuer pour cette épreuve la moyenne des points marqués lors des courses du challenge ». « Le club organisateur transmettra au Comité Départemental en même temps que les résultats de l'épreuve la liste des coureurs organisateurs auxquels il faut attribuer les points ».

#### **Pour les courses à étapes (circuit et contre la montre) :**

Si le coureur participe à une seule étape : les points de classement de l'étape seront attribués.

Si le coureur participe à plusieurs étapes : les points de l'ensemble des étapes + les points du classement scratch seront attribués.

### **XIII . REMISE DES PRIX DU CHALLENGE**

Les prix du challenge seront remis en fin de saison.

La tenue de coureur sera exigée pour la remise des récompenses (maillot de l'association).

### **XIV . SELECTION AU CHAMPIONNAT NATIONAL VTT**

Les quotas et les conditions de participation sont fixés par la commission nationale activités cyclistes.

En 2012, les conditions de participation sont les suivantes :

- Jeunes Masc. 13/14 ans 10 titulaires et 1 remplaçant
- Jeunes Fém. 13/14 ans 10 titulaires et 1 remplaçante
- Jeunes Masc. 15/16 ans : 10 titulaires et 1 remplaçant
- Jeunes Fém. 15/16 ans : 10 titulaires et 1 remplaçante
- Jeunes Adultes 17/18 ans : 10 titulaires et 1 remplaçante

- Adultes Masc. 19/29 ans inclus : 6 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes Masc. 30/39 ans inclus : 6 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes Masc. 40/49 ans inclus) : 6 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes Masc. 50 ans et plus : 6 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes Fém. 17- 29 ans inclus : 10 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes Fém.30/39 ans : 10 titulaires et 1 remplaçante
- Adultes Fém. 40 ans et plus : 10 titulaires et 1 remplaçante
- Tandems Hommes et/ou Femmes 5 titulaires et 1 équipage âgés de 17 ans et plus remplaçant

Il est obligatoire d'avoir participé au championnat départemental et au championnat régional pour être engagé au championnat national.

Dans le cas où il aurait plus de candidats par catégorie que de places, la commission départementale procédera à des sélections en fonction du classement au challenge départemental.

## **XV . MODALITES POUR LA SAISON 2012-2013**

**Il a été décidé que le championnat du Tarn de VTT 2013 se ferait sur plusieurs épreuves :**

**Ainsi les épreuves départementales qui se dérouleront après le championnat régional 2012 (soit après le 15/04/2012 et jusqu'au 20/04/2013) compteront pour le classement du championnat du Tarn 2013.**

**Conditions de participations au championnat régional VTT 2013 :**

**Les coureurs souhaitant participer au championnat régional 2013 devront avoir participé obligatoirement à minimum 4 épreuves départementales pour les courses se déroulant entre le 16/04/2012 et le 20/04/2013.**

# COMITE DEPARTEMENTAL

Président :	Patrick JAN Y
Vices Présidents :	Jean CABADI Philippe SARDA
Trésorier :	Jean-Pierre MASSOL
Secrétaire :	Alain BAINES
Secrétaire Adjoint :	Thierry D'AGOSTINO

# DELEGATION DEPARTEMENTALE

Déléguée Départementale : Amélie PROSPERT

Agent sportif de développement : Laurine GIBORY

Agent Bureautique Informatique de Gestion : Serge IZARD

11 rue Fonvieille 81 000 ALBI

Tel : 05 63 54 03 54 Fax : 05 63 38 35 34

Mail : [ufolep@fol81.org](mailto:ufolep@fol81.org)

Site internet départemental : [www.ufolep81.com](http://www.ufolep81.com)

Site internet cyclo régional : <http://www.ufolep-midpy.info/>

Site internet cyclo national : <http://www.cyclisme-ufolep.info/>

# COMMISSION DEPARTEMENTALE

**MEMBRES :**

**Jean-Claude CAUQUIL**

**Jean-Philippe ESPINE**

**Christian GREZES**

**Michel JEANJEAN**

**Jean-François LAURENS**

**Eric LEONARD**

**Michel MAITRIAS**

**Stéphane PENALBA**

**Joris RABBE**

**Serge SICARD**